



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par HelpAge International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Bien des femmes sont privées de leur droit au travail tout au long de leurs vies, même lorsqu'elles sont âgées, car elles peuvent alors être victimes de discriminations fondées sur l'âge et le sexe. Cette situation peut exacerber les impacts accumulés de la discrimination sexiste auxquels elles ont déjà été soumises.

« J'ai l'enseignement dans le sang. Il n'est pas surprenant que je me sois sentie anéantie lorsque l'administration m'a dit à 50 ans que je devais arrêter de travailler. Ils m'ont affirmé que j'étais vieille et que je devais laisser l'enseignement à des jeunes. »

Gertrude, Kenya, septembre 2016

« Je n'ai pas reçu un traitement équitable à cause de mon âge, par rapport à ma santé et mon emploi. Deux postes m'ont été refusés car on m'a dit que j'étais trop vieille et qu'étant donné ma santé, je ne serais pas productive. »

Celin, Haïti, septembre 2016

L'accès à un travail décent peut fortement contribuer à l'émancipation économique des femmes. Il ne s'agit pas uniquement de percevoir une rémunération adéquate et équitable, mais également de bénéficier du régime de sécurité sociale garantissant les moyens d'existence et l'émancipation économique continue des femmes à tous les âges.

Les prestations de retraite revêtent une très grande importance pour les femmes, non seulement parce qu'elles leur permettent de faire valoir leurs droits à la sécurité sociale lorsqu'elles sont âgées, mais également parce qu'elles compensent les effets négatifs de certaines des inégalités dont les femmes souffrent tout au long de leurs vies sur le lieu de travail du fait de leur sexe.

Toute analyse de l'émancipation économique des femmes dans un monde du travail en évolution permanente doit donc examiner l'accès des femmes à une retraite; il s'agit notamment de s'assurer que les prestations versées ne font l'objet d'aucune discrimination sexiste et ne désavantagent pas les femmes qui en bénéficient, et de vérifier si elles contribuent à l'égalité des femmes et à leur émancipation économique.

Les femmes âgées et la pauvreté

Lors du bilan des actions gouvernementales vingt ans après la Conférence de Beijing, en 2015, trente-trois rapports d'États Membres reconnaissaient que les femmes âgées vivent une situation particulière de pauvreté. Certains pays identifiaient les femmes âgées, notamment les célibataires qui vivaient seules, parmi les personnes les plus sujettes à la pauvreté. D'autres avançaient des données révélant que la différence du taux de pauvreté entre les hommes et les femmes est plus marquée chez les personnes de plus de 65 ans. La cause la plus communément invoquée pour expliquer cette différence était l'infériorité du montant des retraites des femmes en raison des inégalités entre les sexes en matière de carrière.

Des femmes exclues des systèmes de retraite

L'inégalité des retraites entre les sexes concerne les femmes dans le monde entier. ONU-Femmes rapporte dans son document de politique générale « Protéger la sécurité du revenu des femmes âgées » que la probabilité de percevoir une retraite est plus élevée chez les hommes dans tous les cas où des données existent. ONU-Femmes indique que dans certains pays d'Amérique latine, la couverture retraite des femmes n'atteint même pas la moitié de celle des hommes, pourtant déjà basse. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la retraite est presque inexistante pour les femmes.

« À cette époque, je travaillais depuis 25 ans dans une entreprise, mais le directeur a volontairement décidé de mettre fin à mon contrat sans m'accorder d'indemnités retraite. Il m'a dit que j'étais devenue trop âgée et que ma santé ne me permettrait plus d'être efficace au travail. »

Marie, Haïti, septembre 2016

D'importantes « disparités de retraite »

Même lorsque les femmes perçoivent une retraite, il est très probable que celle-ci soit inférieure à celle des hommes. On parle généralement de « disparités de retraite » dans ce cas. Cet écart peut découler d'une répartition inégale des emplois entre hommes et femmes sur le marché du travail ainsi que de divers parcours de vie. Il peut également être dû à des régimes de retraites établissant des différences entre les sexes au désavantage des femmes.

Certains régimes de retraite privilégient les modalités de travail des hommes, excluant de fait les femmes. Les critères d'admissibilité, comme le nombre d'années de cotisation, peuvent écarter les femmes qui ont consacré du temps à du travail domestique non rémunéré et n'ont pas cotisé suffisamment d'années. Les retraites fondées sur les cotisations individuelles peuvent également désavantager les femmes qui, en raison de leurs activités non rémunérées ou des écarts de salaire hommes-femmes, contribuent à titre individuel en moindre quantité et souvent moins longtemps que les hommes. En outre, certains régimes de retraite calculent les droits en fonction de l'espérance de vie et accordent des prestations mensuelles moindres aux femmes en raison de leur espérance de vie supérieure.

Il est de plus en plus reconnu que les âges réglementaires du départ à la retraite sont discriminatoires, précisément car ils sont fondés sur l'âge et refusent aux gens le droit de travailler s'ils le souhaitent et s'ils sont en condition pour cela. Là où des âges réglementaires sont toujours imposés, ils sont souvent inférieurs pour les femmes. Cela limite le nombre d'années durant lesquelles les femmes sont autorisées à travailler par rapport à celles des hommes. Cette discrimination croisée fondée sur l'âge et le sexe peut conduire à des prestations inférieures pour les femmes si leurs régimes de retraites associent les cotisations versées ou le nombre d'années travaillées aux droits perçus.

Le rôle des régimes de retraites sociaux non contributifs

Les régimes de retraite non contributifs sont détachés du principe de la participation continue à des activités rémunérées dans le secteur structuré de l'économie. Ils reflètent donc mieux les spécificités des parcours de vie liées au sexe. Ils jouent un rôle essentiel pour garantir aux femmes l'accès à une retraite, fut-elle minime.

Bien que les régimes de retraite sociaux ne puissent à eux seuls annuler des années de discrimination, la séparation des droits à la retraite du marché du travail garantit que les inégalités s'exerçant dans ce dernier et les parcours de vie inégaux selon le sexe ne se transfèrent pas aux régimes de retraite. Les régimes sociaux peuvent également faire face aux risques propres à chaque sexe survenant chez les personnes âgées, comme la perte de ses biens par une veuve au profit de la famille de son défunt mari, ou des responsabilités envers des enfants dans le cas de ménages avec saut de génération. Les régimes sociaux peuvent également être perçus comme une manière efficace de reconnaître la valeur du travail non rémunéré des femmes au sein du ménage. Les retraites sociales compensent les inégalités de protection et apportent en outre un avantage supplémentaire : les hommes et les femmes reçoivent le même niveau de prestations indépendamment de leur participation au marché du travail. Dans une certaine mesure, cela permet de s'assurer que l'écart de rémunération entre les sexes ne se traduit pas plus tard en inégalités de retraite lorsque les personnes vieillissent. Les régimes sociaux constituent donc une solution plus équitable pour les hommes et les femmes pour protéger la sécurité de revenus chez les personnes âgées et sont particulièrement pertinents dans les contextes où le travail informel est répandu et la couverture retraite restreinte.

Si les régimes de retraite sociaux peuvent remédier aux inégalités inhérentes aux régimes contributifs, le type de régime peut également contribuer à une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. Il est souvent avancé que les retraites sociales disposent d'une dimension marquée sur les problématiques hommes-femmes, car les femmes ont plus de chance d'y avoir accès que les hommes. Étant donné les niveaux de pauvreté supérieurs pour les femmes, cela est particulièrement le cas pour les retraites accordées en fonction de l'examen des ressources. Cependant, si plus de femmes sont susceptibles de bénéficier de retraites sur la base de leurs revenus, cela n'en fait pas le système le plus équitable pour autant. L'une des raisons pour cela est le fait qu'il est difficile pour des personnes défavorisées d'avoir accès à ces retraites fondées sur les ressources. Magdalena Sepúlveda Carmona, qui a occupé le poste de Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, a indiqué que la discrimination structurelle à l'égard des femmes et le déséquilibre des pouvoirs dans la société se traduisent par une capacité moindre à influencer sur la prise de décisions de la part des femmes, qui peuvent être exclues des régimes de retraite. De plus, les critères d'admissibilité pour obtenir une retraite selon l'examen des ressources peuvent être élaborés sur la base de la pauvreté du ménage. Or, cela passe outre les éventuels désavantages de la femme dans la répartition des richesses au sein du foyer. Le ciblage de la collectivité peut renforcer les relations de pouvoir existantes en désavantageant les personnes les plus marginalisées et en créant des tensions au sein de la société. Cela diminue les chances des femmes âgées vivant dans une situation de pauvreté de percevoir une retraite, mais cela limite également l'égalité du droit des femmes à obtenir une

retraite. Les régimes universels constituent donc l'approche la plus sensible aux différences entre les sexes.

Cependant, alors que les régimes de retraites sociaux réduisent les inégalités de couverture, les régimes contributifs restent le modèle dominant. Les priorités budgétaires des pouvoirs publics impliquent souvent de dépenser plus pour subventionner les régimes contributifs destinés aux personnes travaillant dans le secteur structuré, qui sont généralement des hommes, que d'investir dans des régimes sociaux qui bénéficieront plus probablement à des femmes. L'existence d'un régime social ne garantit pas l'égalité hommes-femmes en matière de retraite, notamment si les dépenses sont faibles par rapport à celles des systèmes contributifs et si la couverture est limitée. Tant que ce sera le cas, et tant que les inégalités entre les hommes et les femmes persistent sur le marché du travail, les retraites perçues par les hommes et les femmes souffriront toujours d'un écart prononcé.

Recommandations

Les mesures suivantes devront être prises pour améliorer l'émancipation économique des femmes âgées :

- Éliminer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes tout au long de la vie active des femmes, y compris lorsqu'elles deviennent âgées;
- Compenser le travail domestique non rémunéré et les autres activités effectuées par les femmes tout au long de leurs vies, même lorsqu'elles sont âgées;
- Supprimer les âges réglementaires du départ à la retraite;
- Étendre les régimes de retraite sociaux non contributifs ou les mettre en place lorsqu'ils ne sont pas encore fournis; et
- Garantir que les droits à la retraite, notamment dans le cas des régimes sociaux, permettent de fournir au bénéficiaire les conditions d'un niveau de vie suffisant.